

211 B 31

212 / A / 653

19 JUIN 2012

FINANCIERE LENEUTRE
Société par actions simplifiée au capital de 429 150 euros

Siège social :
166, Chemin des Vallots

27520 BERVILLE EN ROUMOIS

530 141 456 RCS BERNAY

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE - BERNAY

B.P. 30582

27305 BERNAY CEDEX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2012

Le 20 avril 2012,

A 10 heures 30,

Les associés de la société FINANCIERE LENEUTRE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 166, Chemin des Vallots 27520 BERVILLE EN ROUMOIS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 3 avril 2012 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck LENEUTRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Franck LENEUTRE et Madame Orlane LENEUTRE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Orlane LENEUTRE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent totalité sur les 28 610 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

LF 082

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne :

- Monsieur Christian THOMAS, domicilié 181 A, Boulevard de l'Yser 76000 ROUEN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Laurent DUCONSEIL, domicilié 6, Square Claude DEBUSSY – 76240 BONSECOURS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Christian THOMAS et Monsieur Laurent DUCONSEIL ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire

